

Image not found or type unknown



Mariage(avec australienne)

Par **c poidevin_old**, le **05/11/2007** à **16:16**

je vais me marier avec une australienne, elle a contractée des dettes avant mariage
, qu'advient il après le mariage pour ces dettes restent elles toujours à son nom? faut il que je
fasse un contrat de mariage si je veux être couvert contre ses dettes?
merci